

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE

Arrêté de circulation
Commune de La Bâtie-Neuve
Par l'entreprise ATS
La Grande île
05230 Chorges
FRANCE

A l'occasion de travaux de raccordement nécessitant la création d'une tranchée sur le chantier de la
« Maison de Santé de La Bâtie-Neuve » devant la crèche « Les Petites Papouilles »
Place des écoles
05230 LA BATIE-NEUVE

LE MAIRE DE LA BATIE-NEUVE

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions et l'article L 3221-4 du code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 10.4, R 44 et R 225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

Vu la 8^{ème} partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1999 ;

CONSIDERANT : les travaux de raccordement nécessitant la création d'une tranchée, sur le chantier « Maison de Santé de La Bâtie Neuve » devant la crèche « les Petites Papouilles », sur la Place des écoles 05230 La Bâtie

ARRETE

Article 1^{er} : Le début des travaux est prévu le 18 décembre 2023 jusqu'au vendredi 22 décembre 2023.

Article 2 : La sortie de la place des écoles sera interdite sur l'Avenue Simone Veil. Un détour par le terrain de tennis sera nécessaire.

La signalisation de chantier réglementaire conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté, **sera mise en place et maintenue en bon état de propreté par les soins de l'entreprise chargée des travaux et à sa charge.** L'accès au chantier se fera par le sens interdit uniquement pour les véhicules cités ci-dessus.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Colonel, Commandant le groupement de la Gendarmerie des Hautes-Alpes.
- A l'Entreprise.

Fait à LA BATIE-NEUVE
Le 08 décembre 2023.

Le Maire,
Joël BONNAFFOUX.




TRANCHEE DEVANT LA
CRECHE

MAISON DE SANTE

ZONE DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA MAISON DE SANTE
Sortie de la place des écoles à Simone Veil interdite
Du 18 au 22 décembre

La Bâtie-Neuve

